



Guide du départ
outre-mer et à l'étranger
à l'usage du militaire et de sa famille

La Gendarmerie nationale

Les renseignements ci-dessous sont importants et nécessaires à la préparation ainsi qu'à la mise en route de votre séjour.

Des informations pratiques d'ordre général sont disponibles sur le site Internet de la Gendarmerie ([le site gendcom.info](http://le.site.gendcom.info) a été fermé au début de l'été 2023).

A réception de votre ordre de mutation, une brochure d'information vous sera transmise, via Intranet, par la cellule concession de passages gratuits du COMSOPGN (02 18 27 60 42 ou 60 28) afin de préparer au mieux votre départ..

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact auprès :

- > du bureau Outre-mer du CGOM (Commandement de la Gendarmerie d'Outre-mer) :
01 75 37 73 64 - Bureau Outre-mer
01 75 37 74 43 - Groupe Etranger
01 75 37 74 23 - Groupe Outre-mer
- > du bureau soutien ressources humaines (Commandement de la gendarmerie prévôtale) :
01 56 28 79 11 ou 79 16 - Bureau RH
- > de la cellule Solde DOM-COM du COMSOPGN (Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale) :
02 18 27 24 12 ou 24 14 ou 24 16 - Cellule COM
02 18 27 24 07 ou 24 04 ou 24 09 ou 24 11 - Cellule DOM
02 18 27 24 17 ou 24 19 - Solde Coopération Prévôtés
- > Adresses de messagerie :
 - Bureaux outre-mer du COMSOPGN :
cerh@gendarmerie.interieur.gouv.fr
cafn.le-blanc@gendarmerie.interieur.gouv.fr
 - Bureaux RH de la gendarmerie prévôtale :
cgp@gendarmerie.defense.gouv.fr
 - Bureaux outre-mer du CGOM :
cgom@gendarmerie.interieur.gouv.fr

En raison de l'éloignement, il est conseillé, avant de quitter la France, de veiller à laisser le moins d'affaires en suspens derrière vous, quelle qu'en soit la nature.

Pensez à demander à la Poste de faire suivre votre courrier.

Maintenir le contact avec vos administrations pourra vous éviter de nombreux désagréments, en particulier dus au retard d'exécution de certaines démarches (impôts, prélèvements bancaires...).

Des séances d'information sont organisées au profit du personnel muté et de sa famille

Les journées de formation territoire (JFT)

Au cours de ces journées de formation territoire, organisées par zone géographique, la présentation de chaque destination est complétée par des informations pratiques.

Les journées réalisées par l'Etat-major spécialisé pour l'Outre-mer et l'étranger (EMSOME) se déroulent une fois par an à Rennes, Bordeaux et Lille.

Rapprochez-vous de votre bureau RH pour connaître les dates et modalités de participation.

Dès que possible, prenez contact avec votre prédécesseur au poste que vous occuperez sur le lieu de votre affectation, afin qu'il vous communique des informations complémentaires.